



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Franck AYACHE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Clémence HOUARD
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Antoine CAMUS
Madame Céline MAGLICA		Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Billy CHRETIEN		

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : ATTRACTIVITE

Convention d'application 2026 – convention de partenariat 2023-2025 - Université Bourgogne Europe - Ville de Dijon - Dijon métropole

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire de Dijon métropole. L'Université Bourgogne Europe (UBE) joue un rôle clé en tant qu'acteur majeur de ce développement, contribuant activement à la dynamisation du tissu économique local et à la stimulation de l'innovation.

L'Université Bourgogne Europe est une institution pluridisciplinaire, réunissant 2 838 personnels enseignants, chercheurs, ingénieurs, administratifs et techniques, pour accueillir près de 33 221 étudiants sur l'ensemble de ses campus, dont 27 999 à Dijon. Elle poursuit une double ambition : offrir une formation et une recherche diversifiées tout en rayonnant à l'échelle internationale.

L'Université, répartie sur six campus dans quatre départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, est particulièrement attachée à la richesse et à la diversité de son offre de formation, et se distingue par son ouverture internationale, avec 3 412 étudiants internationaux inscrits représentant 120 nationalités.

Depuis 2023, une convention associe à l'UBE, Dijon métropole et la Ville de Dijon. Elle propose une organisation de travail entre les équipes de l'Université et celles des collectivités, permettant une gestion des actions et projets en accord avec les objectifs définis dans le partenariat. Elle met l'accent sur trois leviers prioritaires, chacun décliné en actions et projets concrets :

- Développer et promouvoir des services pour les étudiants et la communauté universitaire,
- Renforcer les collaborations avec les filières d'excellence du territoire,
- Développer des équipements favorisant l'innovation.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'université de Bourgogne est devenue l'Université Bourgogne Europe en tant qu'établissement public expérimental (EPE). Une nouvelle convention-cadre sera donc établie pour 2027, tenant compte d'une nouvelle dimension prise par l'établissement qui associe dans sa gouvernance 12 établissements composantes, partenaires ou associés.

La convention actuelle donne lieu à deux conventions d'application annuelles en juin et en décembre. La présente convention d'application détaille les actions qui seront financées au titre de l'année 2026, par la Ville de Dijon, pour un montant de 9 300 € en fonctionnement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention d'application de juin 2026 intervenant entre l'Université Bourgogne Europe, la Ville de Dijon et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'autoriser** le versement d'une subvention en fonctionnement à hauteur de 9 300 € selon les modalités de versement précisées dans la convention d'application 2026 jointe en annexe ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits annuellement au budget de la collectivité.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

